



IOI Plateforme IOI Droits humains

TERMES DE REFERENCES

Recrutement d'une équipe de consultant.e.s



Initiative pour les **d**éfenseur.es
des **d**roits **h**umains dans le monde

Évaluation phase 1 du projet

« Initiative pour les défenseur.es des droits humains dans le monde »

Un projet soutenu par :



OPEN SOCIETY
FOUNDATIONS



Préambule

Agir ensemble pour les droits humains (Agir ensemble), ONG basée à Lyon, a engagé en juillet 2021 le projet « Initiative pour les défenseur.es des droits humains dans le monde » ou projet « Défenseur.es ». Il constitue le volet international de l'« Initiative Marianne pour les défenseurs des droits de l'Homme » lancée le 10 décembre 2021 par la Présidence de la République française. En interaction avec les autorités françaises, dont la stratégie « droits humains et développement » adoptée en 2019 énonce la protection des défenseur.es des droits humains (DDH) parmi les quatre priorités de la diplomatie française dans ce domaine, le projet vise à contribuer à une meilleure protection des DDH par la société civile et les pouvoirs publics français.

C'est dans ce cadre qu'Agir ensemble recherche une équipe de consultant.e.s pour réaliser l'évaluation externe de ce projet.

Cette évaluation est prévue au cours de la mise en œuvre du projet afin d'alimenter l'écriture de la phase 2.

L'évaluation portera sur la mise en œuvre globale de l'action, ses résultats y compris ses premiers impacts, ses leçons apprises, et interrogera des aspects transversaux de ce premier cycle, et notamment l'effet de ce projet sur le renforcement ou la structuration des synergies des membres de la Plateforme Droits Humains (PDH) travaillant sur la protection. L'évaluation vise à analyser l'ensemble de la première phase et à soutenir sa mise en œuvre globale en proposant des recommandations pour la deuxième phase, ceci dans un objectif de redevabilité interne de la qualité de l'intervention et externe auprès des partenaires techniques et financiers.

Contexte

Le 10 décembre 2021, l'Initiative Marianne, composée de volets national et international, a été lancée par la Présidence de la République française à l'occasion de la journée internationale des droits humains dans le but de renforcer l'action de l'État français en faveur des DDH, aussi bien à l'étranger qu'en France. Cette initiative est en lien étroit avec la diplomatie féministe annoncée en 2018 et la stratégie « droits humains et développement » de 2019. Dans cette stratégie pluriannuelle et dans son plan d'action 2020-2024, la France a fait du soutien et de la protection des DDH l'une de ses quatre priorités stratégiques. Le Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et le Président de la République ont réaffirmé que la protection des DDH était une priorité de la diplomatie française, notamment devant le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU, le 24 février 2020. Suite à cela, un groupe de travail *ad hoc* constitué au sein de la PDH, a produit une note d'orientation encourageant le MEAE à démarrer les travaux visant l'adoption d'une stratégie française de protection des DDH et sa déclinaison en plan d'action renforçant et systématisant l'action du vaste réseau diplomatique français auprès des DDH sur le terrain.

Volet international de l'Initiative Marianne, le projet « Initiative pour les défenseur.es des droits humains dans le monde », aussi appelé « Projet Défenseur.es », est conçu pour soutenir les efforts de la France en favorisant l'interaction entre les autorités françaises et les OSC françaises mobilisées en faveur des DDH, à travers une action pilote focalisée sur un nombre limité de neuf pays. Le projet entend ainsi améliorer la contribution de la France – pouvoirs publics et société civile – à la protection des DDH. Cette protection est renforcée par des actions de prévention des risques, qu'il s'agisse des risques liés au contexte d'intervention des DDH et à leur environnement de travail comme des risques liés aux faiblesses internes aux réseaux de défenseur.es.

Construit comme la première phase d'une action de longue durée, ce projet pilote de quatre ans est mis en œuvre en France et dans neuf autres pays (Burkina Faso, Madagascar, Togo, Burundi, Côte

d'Ivoire, République du Congo, Liban, Mexique et Cambodge). Dans ces pays, il soutient la traduction sur le terrain des engagements de la France en faveur de la protection des DDH et la mobilisation des organisations françaises de la société civile.

Ce projet est porté en consortium par la PDH en tant qu'entité - composée de vingt-neuf OSC françaises de défense des droits humains - et son organisation membre Agir ensemble intervenant comme cheffe de file. Quatre autres organisations membres de la PDH sont aussi opérateurs de ce projet : la Fédération internationale des ACAT (FIACAT), la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH), Tournons la Page (TLP) et l'Association francophone des commissions nationales des droits de l'Homme (AFCNDH). Elles travaillent en relation avec leurs 21 partenaires depuis le terrain.

Objectifs du projet

Les objectifs, la stratégie et les activités sont présentés de manière succincte dans le présent document et sont développés dans la note d'initiative approuvée entre les partenaires.

L'objectif 1 du projet vise à renforcer l'action des acteurs publics français (représentants du MEAE et de l'AFD en France et dans les pays cibles) et de trois pays cibles (gouvernement, parlementaires, institutions nationales des droits humains - (INDH) : Côte d'Ivoire, Madagascar et Togo), pour la protection des défenseur-es.

L'objectif 2 du projet vise à rendre les réseaux de DDH plus inclusifs, durables et effectifs dans l'ensemble des neuf pays cibles. Le projet devrait permettre aux réseaux de DDH de renforcer leurs capacités administratives et financières et d'élargir leurs champs d'action sur les plans thématique et géographique (structuration du milieu associatif). D'autre part, le projet entend mettre en place dans les neuf pays cibles des mécanismes de protection de la sécurité physique, psychologique et numérique des défenseur-es.

L'objectif 3 entend favoriser l'intégration de la protection des DDH dans les projets mis en œuvre par les acteurs associatifs français de la solidarité internationale et du développement. Le projet visera les acteurs associatifs français développant l'approche par les droits et favorisera leurs échanges avec la PDH sur la place des DDH dans la mise en œuvre de l'approche par les droits (sous l'angle des relations partenariales). Enfin, le projet vise à renforcer les capacités des lauréat-es du volet national de l'Initiative Marianne, et ainsi créer des liens entre ces derniers et les membres de la PDH.

D'une durée de 48 mois (juillet 2021 - juin 2025), le projet est cofinancé par l'Agence Française de Développement (AFD), la Fondation de France et Open Society Foundations.

Le projet se déroule en deux tranches : la première en 30 mois (01/07/2021 à 31/12/2023) et la seconde en 18 mois (01/01/2024 à 30/06/2025).

Le budget total du projet est de 1 323 439 €, financé à 80% par l'AFD.

Parties prenantes

- Le bailleur principal : **L'AFD**

Établissement public au cœur du dispositif français de coopération, l'AFD agit depuis soixante-dix ans pour lutter contre la pauvreté et favoriser le développement dans les pays du Sud. Au moyen de subventions, de prêts, de fonds de garantie ou de contrats de désendettement et de développement, elle finance des projets, des programmes et des études et accompagne ses partenaires du Sud dans le renforcement de leurs capacités. Site internet : www.afd.fr

Les bailleurs secondaires : la Fondation de France et Open Society Foundations

- **Le porteur du projet : Agir ensemble et la PDH**

Agir ensemble est une ONG créée en 1989 avec pour vocation de s'allier avec les acteurs et les actrices de la société civile engagés sur leur terrain dans la lutte contre les violations des droits humains. Agir ensemble agit principalement dans cinq domaines :

- Promotion de l'État de droit et de la démocratie
- Lutte contre la torture et les arrestations/détentions arbitraires
- Respect des droits des populations autochtones
- Respect des droits des minorités sexuelles et de genre
- Promotion des droits des femmes, du leadership féminin et lutte contre les violences basées sur le genre

La PDH est un réseau créé en 2017 par 12 ONG françaises avec pour ambition de mettre en place un espace permanent d'échange et de collaboration pour le secteur des droits humains. Aujourd'hui, la PDH est composée de 29 ONG françaises agissant à l'international pour la promotion et la défense des droits humains.

Le projet *Défenseur-es* est porté par ces deux organisations avec Agir ensemble en cheffe de file.

- **Les organisations opératrices du projet**

Ce projet, piloté par Agir ensemble, agissant comme cheffe de file, est mis en œuvre avec quatre autres organisations opératrices du projet et membres de la PDH : la FIACAT, la FIDH, TLP et l'AFCDNH. Par ailleurs, les organisations opératrices du projet mettent en œuvre leurs activités avec 21 partenaires locaux - principalement les ACAT locales, Coalitions TLP, INDH, et ligues nationales des droits humains membres de la FIDH.

- **Les bénéficiaires directs du projet**

Les principaux bénéficiaires directs sont des débiteurs d'obligations que sont les institutions, y compris les INDH et les pouvoirs publics en France et dans les pays cibles : autorités nationales à savoir le gouvernement, les parlementaires, les INDH des pays cibles ; le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) et l'AFD (sièges, ambassades et agences) ; ainsi que des détenteurs de droits que sont les DDH dans les neuf pays cibles, en particulier les DDH impliqués sur des thématiques plus sensibles, les coalitions de DDH dans les pays cibles et les OSC françaises (membres de la PDH, acteurs associatifs français de solidarité internationale et développement et les associations françaises impliquées dans la mise en œuvre de l'Initiative Marianne).

- **Les groupes cibles/bénéficiaires**

Les bénéficiaires indirects sont les populations des pays cibles.

Principales activités du projet

Axe 1 : Les acteurs publics français et des trois pays cibles (Côte d'Ivoire, Madagascar et Togo) renforcent leur action pour la protection des DDH

Indicateurs : Au moins 2 politiques publiques ou pratiques intégrant la protection des DDH sont adoptées/mises en œuvre ; existence d'une stratégie française locale de protection des DDH

Dans les pays cibles (Côte d'Ivoire, Madagascar, Togo), les acteurs publics ont commencé à réfléchir aux meilleurs moyens d'inscrire dans la loi et la pratique des mécanismes propres à renforcer la prévention des risques auxquels sont confrontés les DDH et à les protéger contre les attaques dont ils sont l'objet. La situation vécue sur le terrain par les DDH dans ces pays montre la nécessité de renforcer les engagements des États et de les traduire dans le droit et la pratique afin de garantir aux DDH un environnement juridique et politique plus favorable à leur travail. Les activités se concentrent sur le rétrécissement de l'espace civique, le suivi et la mise en œuvre des mécanismes nationaux, lorsqu'ils existent, l'adoption de législations sur les DDH ou leur renforcement ainsi que sur la mise en œuvre opérationnelle des dispositions législatives existantes.

Cet objectif est poursuivi en interaction avec les autorités françaises pour opérationnaliser dans ces trois pays leur engagement pour la protection des DDH. Le projet appuie ces efforts à travers la réalisation d'une étude des bonnes pratiques diplomatiques de protection des DDH, des sensibilisations à destination des agents du MEAE et de l'AFD sur les DDH, et la création de cadres de concertation entre les autorités françaises et les DDH.

Axe 2 : Les réseaux de DDH sont plus inclusifs, durables et effectifs dans 9 pays cibles (Burkina Faso, Cambodge, Côte d'Ivoire, Burundi, République du Congo, Liban, Madagascar, Mexique et Togo)

Indicateurs : Les 18 réseaux de DDH ciblés élargissent leur couverture thématique d'au moins 2 nouveaux thèmes ; élargissent leur champ d'action géographique ; et ont des moyens d'actions renforcés.

La force des DDH repose à la fois sur leur capacité à travailler en réseaux et sur leur capacité à assurer leur sécurité. L'action contribue à renforcer les réseaux sur ces deux aspects. Selon les Rapporteurs spéciaux des Nations unies et les principales ONG internationales travaillant sur la question des DDH, c'est la mise en réseau et la constitution de coalitions nationales, régionales et internationales qui est l'une des mesures les plus efficaces pour améliorer la prévention et la protection contre les attaques dont les DDH sont victimes. Il existe des coalitions ou des embryons de coalitions généralistes dans la plupart des pays cibles, mais elles n'intègrent pas toujours les DDH engagés sur des thématiques particulières (telles que : femmes, industries extractives, LGBTQI, droits sexuels et reproductifs, albinisme). Les DDH travaillent souvent « en silo » et on constate que certains sont fragilisés, parfois attaqués, en raison de la thématique qu'ils et elles couvrent et/ou de leur éloignement géographique, mais aussi du manque de ressources humaines et financières des animateurs. Certains DDH sont parfois exclus des coalitions de défenseur-es en raison de la thématique sur laquelle ils et elles travaillent.

Pour renforcer la durabilité et l'effectivité des réseaux de DDH, l'action renforce leurs capacités dans le domaine de la sécurité physique et numérique, pour leur permettre de faire face plus efficacement aux attaques. Une étude sur la protection collective a été réalisée et permet de contribuer à un changement dans les récits dominants (favorisant l'inclusion de DDH écarté-es parfois des politiques publiques et des mesures de protection en raison de la thématique sur laquelle ils et elles travaillent) afin de toucher un plus grand nombre de DDH en évoluant vers un esprit plus collectif. Les réseaux renforcent ainsi leurs champs thématiques et géographiques, grâce aux renforcements techniques dont ils bénéficieront, mais aussi grâce aux espaces de dialogue mis en place.

Axe 3 : Les acteurs associatifs français de la solidarité internationale et du développement renforcent l'intégration de la protection des DDH dans leurs projets (France)

Indicateur : 10 OSC de solidarité internationale et de développement intégrant la protection des DDH dans leurs projets ou leurs stratégies

Si la question des droits humains est bien connue des membres de la PDH, la question de la protection des DDH est peu ou mal connue des acteurs associatifs français de la solidarité internationale et du développement. En premier lieu, c'est le cas de la PDH au sein de laquelle seul un petit nombre d'organisations membres ont développé des programmes et des actions de soutien aux DDH. C'est le cas ensuite des organisations impliquées dans la mise en œuvre du volet national de l'initiative Marianne pour les défenseurs des droits de l'Homme, dont l'expertise reconnue en matière d'asile et d'intégration pourra être renforcée sur la question de la protection internationale des DDH accueilli-es en France, dont ils prépareront le retour dans leurs pays. En dernier lieu et plus généralement, c'est le cas des acteurs associatifs français, même s'ils travaillent avec des partenaires nationaux ou locaux qui sont souvent, de fait, des DDH dans leurs pays. Alors que ces acteurs se mobilisent pour renforcer l'approche par les droits dans leurs programmes, conformément à la stratégie française « Droits de l'Homme et développement », le projet appuie ces efforts en y intégrant la dimension qui lui fait défaut : la protection de ceux qui défendent ces droits.

Il est nécessaire de souligner que **le projet a connu plusieurs évolutions au cours de sa mise en œuvre** :

- En juillet 2022, le Burkina Faso faisait partie des pays du premier cercle au démarrage du projet (OS1). En raison de l'aggravation de la crise socio-politique du pays et des conséquences sur les autorités nationales et sur la représentation diplomatique française sur place, dont les priorités d'action ne permettaient pas un travail de fond pour répondre à l'objectif d'opérationnalisation d'une stratégie française de protection des DDH dans ce pays, les activités ont été transférées vers un autre pays cible du projet : la Côte d'Ivoire. Cette décision a été prise d'un commun accord en avril 2023 avec les principaux partenaires techniques et financiers après validation auprès des opérateurs du projet concernés par les activités transférées.
- Au niveau de la gouvernance du projet, la capitalisation interne de l'année 1 du projet a souligné la nécessité de repenser le rôle de la PDH et de ses activités. Le rôle et la plupart des activités tels qu'ils ont été conceptualisés et exécutés sur la tranche 1 (juillet 2021-décembre 2023) ne sont plus en cohérence avec le mandat de la PDH de représentation et de coordination des ONG françaises du secteur des droits humains. En parallèle, la PDH a décidé de recentrer ses efforts et son investissement sur sa structuration et son autonomisation. C'est pourquoi, Agir ensemble et la PDH ont décidé d'un commun accord que :
 - La PDH ne mettra plus directement en œuvre les activités qui lui étaient attribuées ;
 - La PDH continuera, néanmoins, d'être impliquée en étant représentée au comité de pilotage, afin d'être informée et consultée sur des sujets qui touchent la PDH et ses membres.
 - Agir ensemble conduira et finalisera la mise en œuvre des activités initialement sous la responsabilité de la PDH sur la tranche 2 du projet.
- Enfin, dans le cadre du renforcement de la coopération des ONG françaises de la solidarité internationale et du développement et les ONG droits humains sur la protection des DDH (OS3), des ajustements ont été apportés aux activités s'y référant. Si une étude générale sur « Les bonnes pratiques d'inclusion et de protection des DDH dans le secteur de la solidarité et de la coopération internationale » a été réalisée, une étude de cas sur un pays en particulier n'a pu être menée en raison du peu de données collectées et de l'absence d'un pays du projet recoupant suffisamment d'acteurs des deux secteurs. De ce fait, par ricochet, l'activité de restitution de l'étude de cas dans un des pays cibles a été annulée.

Description du travail d'évaluation

Le travail d'évaluation comprendra les volets ci-dessous :

1. Établissement d'un bilan global du projet évalué

L'équipe de consultant.e.s devra établir un **bilan global et objectif des actions du projet** depuis son démarrage. Cette étape doit lui permettre de disposer d'une connaissance précise et détaillée du projet, de son évolution et de son contexte. A cet effet, il devra notamment :

- **Rassembler et consulter toutes les informations et tous les documents relatifs** au projet évalué, et étudier le cadre logique de l'intervention (finalité, objectifs spécifiques, réalisations, indicateurs de suivi et hypothèses critiques) de manière à en acquérir une bonne connaissance. Les documents à consulter seront disponibles auprès d'Agir ensemble, de la PDH et des autres opérateurs du projet.
- **Conduire des entretiens** avec les personnes impliquées ou ayant été impliquées dans le projet.
- **Recueillir les témoignages** des personnes et structures locales ayant contribué à la réalisation du projet et des personnes ayant bénéficié du projet.

2. Conduite d'une analyse évaluative

A partir des constats et des informations disponibles, l'équipe de consultant.e.s devra évaluer la performance du projet au regard des six critères préconisés par le Comité d'aide au développement de l'OCDE : cohérence, pertinence, efficacité, efficience, impact, viabilité. Pour chacun de ces critères, des questions évaluatives sont préconisées ci-dessous. Il reviendra à l'équipe de les préciser et de les compléter. Elles feront l'objet d'une discussion lors de la réunion de cadrage. Les consultant.e.s axeront leurs recommandations dans la perspective de la mise en œuvre de la deuxième phase du projet.

Questions types :

- De quelle manière le projet a-t-il permis de répondre aux besoins initiaux des groupes cibles/bénéficiaires et au contexte de mise en œuvre ? (critères de pertinence et d'efficacité)
- Dans quelle mesure les objectifs du projet sont-ils atteints à la fin du projet ? Proposer une analyse croisée des résultats/ effets du projet et des moyens mobilisés (critères d'efficacité et d'efficience)
- Le projet a-t-il eu des effets positifs et/ou négatifs non prévus sur les bénéficiaires ? Si oui, lesquels ? Les effets négatifs ont-ils pu être atténués ? Si oui, comment ? (impact, durabilité)
- En quoi le projet a-t-il eu un effet positif au-delà de l'intervention ? (Cohérence, efficacité, impact, viabilité)
- Dans quelle mesure le projet Défenseur.es a-t-il permis de nouer des liens porteurs de perspectives avec des réseaux de DDH et/ou autorités nationales et internationales ? (critère de viabilité)

Questions spécifiques

- Dans quelle mesure les activités consacrées à la sensibilisation ou à l'échange autour des enjeux de protection des DDH, ont-elles permis de renforcer et de faire évoluer les pratiques des acteurs associatifs des secteurs droits humains et développement, des acteurs publics français et des trois pays du premier cercle ? Quelles améliorations pourraient être apportées à ces actions pour accroître leur impact ? (efficacité, impact)

- Dans quelle mesure la coopération sur la protection des DDH a-t-elle pu être renforcée entre les opérateurs du projet et les réseaux de DDH ?
- En quoi le projet Défenseur.es contribue-t-il effectivement à renforcer l'action de l'État français en faveur des DDH, aussi bien à l'étranger qu'en France ? Quels sont les freins, limites et défis rencontrés dans sa mise en œuvre ? (impact, cohérence)
- Le projet a-t-il permis de structurer et renforcer les réseaux de DDH, notamment en matière de protection préventive, de plaidoyer et de gestion ? Dans quelle mesure l'environnement de travail des DDH a-t-il pu être amélioré ? (critères d'efficacité et de pertinence)
- Comment les deux volets de l'Initiative Marianne (volet national et international) et les deux projets du volet international (projet Défenseur.es et projet FSPI) se sont-ils accordés dans la réalisation de leurs activités respectives ? Des synergies entre les deux volets ont-elles été développées (complémentarité dans la réalisation d'actions, collaboration entre les acteurs, concertation, etc.) ? Quelles améliorations pourraient être apportées pour favoriser les liens entre les deux volets ? (cohérence)

Gouvernance :

- Dans quelle mesure les organes de gouvernance du projet ont-ils facilité les interactions entre les opérateurs du projet, la prise de décision et la réalisation des activités ? Sont-ils pertinents au regard de ses ambitions et groupes cibles ?
- Les modalités de pilotage ont-elles permis une mise en œuvre satisfaisante et efficace du projet ? Les organisations porteuses du consortium ont-elles pleinement joué leur rôle de coordination ?
- La répartition des activités et des ressources entre chaque opérateur du projet est-elle optimale et pertinente ?
- Quelles sont les principales causes et conséquences des modifications successives apportées au projet depuis son démarrage (présentées succinctement en page 6 de ces TDR) ? Quels mécanismes peuvent être mis en place dans le cadre de la construction d'une phase 2 et de sa mise en œuvre pour amoindrir ces ajustements à l'avenir ?

Axes transversaux :

- Renforcement de capacités et création de synergies à destination/au sein du réseau PDH : dans quelle mesure le projet Défenseur.es a-t-il renforcé les capacités des membres de la PDH sur la thématique de la protection des DDH ? Le projet a-t-il favorisé la création de synergies entre les membres de la PDH ?
- Genre/biodiversité/climat/jeunesse : Le projet Défenseur.es a-t-il pris en compte ces enjeux dans ses objectifs, sa stratégie d'intervention, et la réalisation de ses activités ? Si oui, comment et avec quels résultats ? Dans quelle mesure l'approche genre a-t-elle permis d'améliorer les résultats du projet ?

La démarche d'évaluation sera ponctuée par deux temps forts :

- **Des entretiens** avec les opérateurs du projet, les membres des réseaux de DDH partenaires, et **une enquête** auprès de bénéficiaires directs et indirects du projet ainsi que de certaines parties prenantes extérieures impliquées dans le déroulement de l'action, devront être menés. La réalisation de **deux visites terrains** par les consultant.e.s est souhaitée (une mission dans un pays du 1er cercle et une mission dans un pays du second cercle).
- **La restitution finale** en visioconférence. L'évaluation finale veillera notamment à mesurer la pertinence du projet par rapport au contexte et aux besoins des acteur.ice.s ; la cohérence des actions proposées ; l'efficacité des activités menées ; leur efficience au regard des moyens mobilisés ; les résultats obtenus et leur viabilité. Elle portera sur la mise en œuvre globale du

projet. L'objectif de l'évaluation est de partager les leçons apprises pour ajuster la construction de la phase 2.

Modalités de l'évaluation

L'évaluation se fera à distance, avec des visites dans 2 des pays couverts par le projet (1er et 2ème cercle).

Démarche méthodologique

L'approche se veut participative avec des consultations collectives et individuelles. Pour ce faire, l'évaluation s'appuiera sur :

- La documentation disponible auprès de la cheffe de file et de chaque partenaire (rapports, monitoring, fiches d'activités, textes de loi, études, rapports de mission, etc.) ;
- Des entretiens avec les principaux responsables de la mise en œuvre et du suivi du projet (l'équipe d'Agir ensemble, PDH, FIACAT, AFCNDH, FIDH, TLP, les organisations partenaires des opérateurs) ;
- Des entretiens avec les bénéficiaires et les groupes-cibles (organisations partenaires, réseau de DDH, autorités, agents, etc.).

Tout au long du processus d'évaluation, des points réguliers seront organisés avec les équipes projet pour restituer les avancées et obtenir les validations nécessaires.

Dans sa proposition technique, l'équipe de consultant.e.s devra présenter la méthodologie envisagée ainsi que les techniques et outils de recueil et d'analyse des données.

Durée de l'évaluation

La prestation pour la réalisation de cette évaluation aura lieu **entre septembre 2024 et janvier 2025**.

La prestation débutera après la signature du contrat entre l'équipe de consultant.e.s et Agir ensemble. Elle inclut notamment une réunion de lancement/cadrage, 2 missions terrains, une réunion intermédiaire (en présentiel ou en visioconférence), un atelier a minima avec les parties prenantes (en visioconférence) et une restitution finale en janvier 2025.

Calendrier prévisionnel/indicatif :

7 août 2024 : Date limite de réception des candidatures

Semaine du 12 août 2024 : Sélection de l'équipe de consultant.e.s

Semaine du 16 septembre 2024 : Réunion de cadrage et production d'un document de programmation des activités d'évaluation

De septembre 2024 à janvier 2025 : Réalisation de l'étude, enquête sur le terrain et entretiens en visioconférence avec les différentes parties prenantes et bénéficiaires

Semaine du 9 décembre 2024 : Remise du rapport provisoire d'évaluation et réunion de présentation des résultats avec Agir ensemble

Semaine du 16 décembre 2024 : Atelier de restitution et d'échange en visioconférence autour des premiers résultats et relecture par les partenaires du projet du rapport provisoire

13 janvier 2025 : Remise du rapport final

Semaine du 20 janvier 2025 : Réunion de restitution de l'étude

Livrables attendus

Il sera demandé aux consultant.e.s de fournir :

- Un rapport de cadrage (ou note de démarrage) présenté à Agir ensemble **mi-septembre 2024**. Il inclura : les questions et hypothèses qui seront traitées ; le planning prévisionnel ; les entretiens prévus, la méthodologie employée.
- Un rapport provisoire devra être disponible au plus tard **la semaine du 9 décembre 2024**. Des commentaires seront faits et transférés à l'équipe de consultant.e.s pour les prendre en considération dans la rédaction du document final. Il fera l'objet d'une première restitution avec l'ensemble des parties prenantes la semaine du 16 décembre 2024.
- Un rapport final intégrant les remarques émises lors des réunions de restitution. Il devra être achevé et disponible **avant le 13 janvier 2025**. Il sera transmis en version électronique (format Word et Excel). Le rapport devra comprendre à minima :
 1. Un rapport principal comprenant : un rappel rapide des termes de référence et de la méthodologie employée ; la liste des personnes rencontrées et des lieux visités ; une bibliographie éventuelle ; le déroulement du projet et les caractéristiques principales qui y sont liées ; les observations et résultats de l'évaluation, tels que définis dans les TdR ; l'analyse de l'impact et de la perception par les bénéficiaires, par les institutions et autres acteurs impliqués dans le secteur ; des perspectives et conditions de pérennisation du projet.
 2. Le tableau des indicateurs mis à jour présentant les valeurs atteintes par le projet.
 3. Les réussites clés du projet ainsi que les difficultés les plus significatives.
 4. Des recommandations concrètes et constructives dans la perspective de la reconduite du projet pour une deuxième phase.
 5. Une synthèse des effets du projet (1 page maximum)
 6. Une synthèse/résumé exécutif (4 pages maximum) reprenant, après une présentation générale rapide, les principales conclusions et recommandations.

Profil de la consultance

Les compétences requises pour réaliser cette évaluation sont :

- Connaissance et expérience professionnelle avérée en matière d'évaluation
- Expérience en matière de coopération au développement
- Connaissances avérées en matière de protection des DDH notamment dans les pays cibles
- Maîtrise du contexte politique, juridique et associatif des pays couverts par le projet
- Maîtrise des enjeux liés aux droits humains et au travail en réseau
- Connaissance des mécanismes de financements de l'AFD, notamment le financement des projets terrain

L'évaluation sera menée par une équipe d'expert.e.s ayant une expérience confirmée dans l'évaluation de projets internationaux et une excellente connaissance des problématiques relatives à la promotion

des droits humains et des dynamiques associatives. Une bonne compréhension des réalités sociopolitiques des pays concernés est souhaitable.

Cette évaluation prévoyant deux missions terrains, un ancrage terrain de l'un-e des consultant-e-s sera privilégié dans la sélection de l'équipe de consultance, qui sera une plus-value dans la compréhension des réalités de terrain.

L'équipe de consultant.e.s devra avoir conscience que la prestation attendue implique un engagement sur plusieurs mois pour la réalisation du rapport final d'évaluation.

L'équipe souhaitant répondre à cet appel d'offre devra préciser les modalités envisagées pour assurer une appréciation systématique et objective de la mise en œuvre des activités au cours du projet.

Modalités de réponse et critères de sélection du prestataire

Les prestataires intéressé.e.s enverront une proposition constituée des éléments suivants :

- Un CV des consultant.e.s et, le cas échéant, d'une présentation de la société ou de l'organisation dont iels dépendent (6 pages maximum) ;
- Une proposition technique décrivant notamment la compréhension de la mission (2 pages maximum), la démarche méthodologique proposée pour atteindre les objectifs (4 pages maximum), un chronogramme indicatif et les résultats attendus de l'évaluation ;
- Une offre financière comportant le budget global (Hors Taxe et Toutes Taxes Comprises) et les prix détaillés (honoraires, indemnités journalières, transports...) ;
- Un exemple d'évaluation ou étude similaire réalisée ;
- La disponibilité de l'équipe de consultant.e.s durant les mois de septembre 2024 à janvier 2025.

Le devis ne pourra pas dépasser le montant total de **25 000 euros TTC** pour l'ensemble de la prestation. Ce budget inclut les frais de consultance, de transport et de séjour pour les déplacements sur le terrain qui sont directement pris en charge par les consultant.e.s.

La sélection de la consultance se fera sur la base des critères d'évaluation suivants :

- Compréhension des TDR (compréhension de la problématique et du contexte, objet de l'accompagnement, activités à mettre en place, chronogramme détaillé)
- Démarche méthodologique proposée (clarté et formalisation de la proposition, pertinence de la méthodologie, innovation et angle d'analyse, implication de la structure)
- Expériences et compétences des expert.e.s (compétence avérée en évaluation de projet, expériences de la zone et de la problématique à évaluer, connaissance appréciée du milieu associatif du secteur des droits humains et des enjeux du travail en réseau)
- Budget (détail des prix et coûts liés à la prestation, respect du budget)

Les propositions sont à adresser par mail aux adresses suivantes **au plus tard le 7 août 2024** sous la référence DEFENSEUR.ES\EVAL\2024 :

camille.fabre@aedh.org

c.martinez@aedh.org